

eBill

Donations FAQ



À partir d'octobre 2022, les organisations caritatives pourront soumettre des demandes de dons numériques directement dans les services bancaires en ligne d'utilisatrices et utilisateurs eBill («eBill Donations»). Les organisations à but non lucratif trouveront ici des réponses aux questions les plus importantes concernant le mode de fonctionnement et la connexion d'eBill Donations.

Quelles conditions les organisations à but non lucratif (OBNL) doivent-elles satisfaire pour être éligibles à eBill Donations?

Les deux critères suivants doivent être remplis:

1. La création d'une OBNL doit l'avoir été légalement (statuts ou acte de fondation).
2. Une preuve du but non commercial est fournie:
 - avec une certification ZEWO ou
 - avec la preuve de l'exemption fiscale cantonale des organisations à but non lucratif ou public.

Comment et où s'inscrire à eBill Donations en tant qu'OBNL?

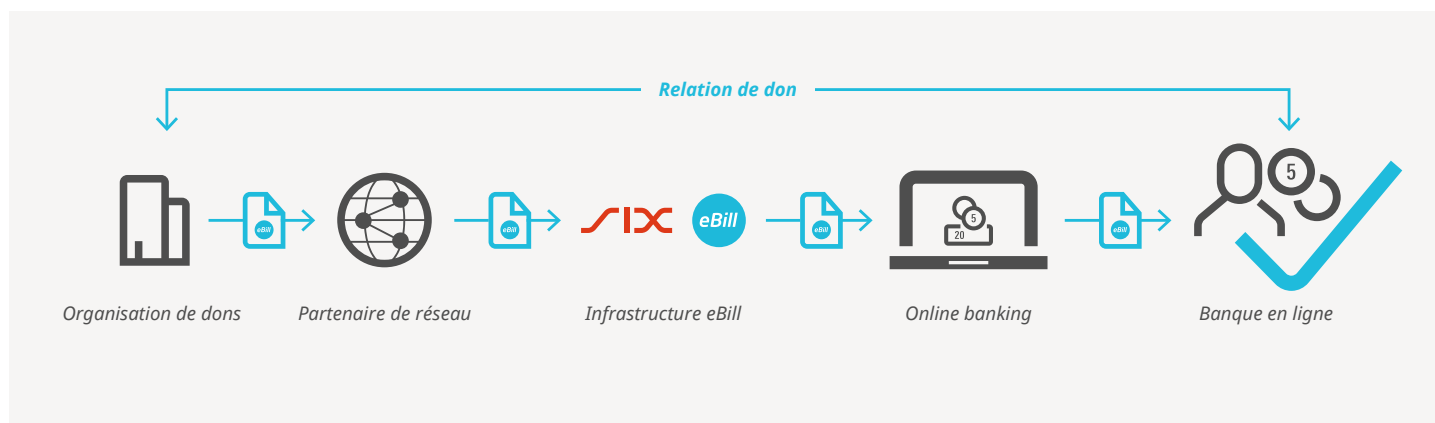
Si une OBNL veut envoyer des demandes de dons numériques via eBill, elle doit recourir aux services d'un partenaire réseau eBill. La connexion technique à l'infrastructure eBill de SIX se fait alors par l'intermédiaire du partenaire de réseau.

Que sont les partenaires réseau eBill et quel rôle jouent-ils dans la connexion à eBill Donations?

Un partenaire réseau eBill est une entreprise sous licence autorisée à se connecter à l'infrastructure eBill.

La connexion d'une OBNL à l'infrastructure via un partenaire réseau est une condition préalable à l'utilisation d'eBill Donations. Le partenaire réseau assiste l'OBNL dans le processus d'intégration et s'assure que l'interface fonctionne correctement.

Processus de paiement lors d'un don eBill:



Où les OBNL peuvent-elles trouver le bon partenaire réseau eBill pour se connecter à l'infrastructure eBill?

La liste actuelle des partenaires réseau eBill se trouve sur ebill.ch. Les OBNL peuvent demander des offres et sélectionner le partenaire réseau approprié. Veuillez noter l'icône de don (main et coeur) signalant tous les partenaires du réseau proposant eBill Donations.



Quelles sont les exigences techniques pour eBill Donations?

La connexion technique d'une OBNL à un partenaire réseau eBill est une condition préalable à l'utilisation d'eBill Donations. Le partenaire réseau assiste l'OBNL dans le processus d'intégration et s'assure que le logiciel de l'OBNL est correctement connecté à l'infrastructure eBill.

Quels sont les coûts associés aux dons via eBill Donations?

La tarification pour le NPO revient au partenaire réseau eBill. Une liste de prix ou une offre peut être demandée directement auprès du partenaire de réseau.

Il n'y a pas de frais de transaction supplémentaires pour les donatrices et donateurs. De plus, l'utilisation d'eBill est gratuite pour les client-e-s final-e-s (client-e-s privé-e-s).

Dans quel but a-t-on besoin d'eBill Donations et quels en sont les avantages pour les OBNL?

Avec eBill Donations, les OBNL atteignent les groupes cibles pertinents et nouveaux: les personnes de moins de 30 ans disposées à faire des dons préfèrent aujourd'hui déjà les canaux de dons numériques. En outre, il est possible de concevoir individuellement les demandes de dons avec un but précis et de fournir des suggestions de montants. Le traitement via eBill Donations permet un suivi optimal de la campagne, de la livraison à la gestion des dons.

Grâce à eBill Donations, les OBNL peuvent de plus réduire les coûts d'acquisition et contribuer à la conservation de nos ressources naturelles et à la réduction de la quantité de paperasserie grâce à un traitement purement numérique.

Quels sont les avantages inhérents à eBill Donations pour les donatrices et donateurs?

eBill offre une possibilité de don purement numérique et pratique directement dans les services bancaires en ligne. Toutes les demandes de dons sont archivées et, avec l'autorisation permanente, les utilisatrices et utilisateurs eBill peuvent automatiquement valider les dons récurrents.

Les donatrices et donateurs peuvent être sûrs que seuls les OBNL approuvées font appel à eBill Donations. Elles/ils peuvent contribuer à l'économie de papier et à ménager les ressources naturelles.

Quelle valeur ajoutée eBill Donations offre-t-elle aux organisations caritatives?

eBill Donations offre un nouveau canal de dons numériques qui complète et étend les canaux traditionnels et s'adresse à plusieurs groupes cibles:

- donatrices et donateurs actifs qui utilisent aujourd'hui déjà les canaux de paiement numériques
- nouveaux groupes de client-e-s intéressé-e-s par le numérique qui paient aujourd'hui déjà des factures eBill.

Comment s'assurer que seules des organisations de bonne réputation utilisent eBill Donations?

Pour s'inscrire à l'infrastructure eBill, une OBNL doit prouver que sa création l'a été légalement (par exemple par des statuts ou un acte de fondation) et qu'elle poursuit un but non commercial. Il peut s'agir d'une certification ZEW ou d'une exemption fiscale cantonale des organisations à but non lucratif ou public. Ces conditions préalables sont vérifiées périodiquement par le partenaire réseau eBill.

Quelle est la différence entre un don via E-/M-banking et un don via eBill Donations?

La demande de don est également envoyée directement aux services bancaires en ligne dans le cas d'eBill Donations et atteint les donatrices et donateurs là où elles/ils valident les paiements. Une demande de don supplémentaire par courrier postal ou par e-mail n'est pas requise.

Dans les deux cas, le don est viré via les services bancaires en ligne, dans lesquels eBill est intégré.

Des dons dédiés sont-ils possibles avec eBill Donations?

L'OBNL peut envoyer divers buts de dons pour sélection avec la demande de don. À partir de là, la donatrice ou le donateur peut choisir un but par don. Un but proposé peut être adapté à tout moment. L'option «aucun but spécifique de don» est également toujours disponible.

Les donatrices et donateurs peuvent-ils modifier le montant pour eBill Donations ou le fixer eux-mêmes?

Oui. L'OBNL peut proposer un montant fixe de dons à titre de suggestion avec la demande de don ou divers montants de dons à choisir. La donatrice ou le donateur peut choisir, à partir de cette sélection, un montant de don ou déterminer lui-même un montant de don individuel.

Un montant minimum de don est-il prévu?

Oui. Le montant minimum pour un don dans eBill est de CHF 5.

eBill Donations permet-elle uniquement des demandes de dons à titre unique ou des dons réguliers sont-ils possibles?

eBill Donations est appropriée pour les dons à caractère unique ou régulier. Pour les dons récurrents, les utilisatrices et utilisateurs eBill peuvent configurer une autorisation permanente.

Est-ce qu'un don via eBill Donations arrive à l'œuvre d'entraide aussi rapidement qu'un tel don via les services bancaires en ligne?

L'OBNL peut spécifier une date d'exécution proposée avec la demande de don. La date d'exécution définit fondamentalement la date de virement. Toutefois, la donatrice ou le donateur peut adapter la date de virement ou la sélectionner personnellement. Le don sera alors validé à la date nouvellement sélectionnée.

eBill Donations n'atteint-elle que des groupes de donateurs existants ou de nouveaux cercles de client-e-s peuvent-ils être interpellés?

eBill Donations est un canal numérique aussi bien pour les donatrices et donateurs existants que nouveaux. Les exigences suivantes permettent d'envoyer des demandes de dons:

1. La donatrice ou le donateur doit ajouter l'OBNL en question comme «Émetteur de factures» dans le portail eBill afin que l'OBNL puisse soumettre une demande de don via eBill.

ou

2. la donatrice ou le donateur a activé la fonction «Look-up» dans le portail eBill. Cette fonction permet l'ajout automatique d'émetteurs de factures. Si donc une relation client existe déjà via «Look-up», les OBNL peuvent automatiquement envoyer des demandes de don via eBill.

Quelles sont les données des donatrices et donateurs envoyées à l'OBNL via eBill Donations?

Lorsqu'une OBNL est ajoutée au portail eBill en tant qu'émetteur de facture, l'adresse e-mail, le nom et l'adresse de l'utilisatrice ou utilisateur eBill sont envoyés à l'émetteur de factures/OBNL. Lorsqu'un don est viré, l'OBNL reçoit les mêmes données que dans le cas d'un virement E-/M-Banking.

Des dons anonymes sont-ils possibles avec eBill Donations?

Non. L'ajout d'une OBNL en tant qu'émetteur de factures dans eBill nécessite la transmission automatique de l'adresse e-mail, du nom et de l'adresse de l'utilisatrice ou utilisateur eBill. La validation d'une demande de don déclenche de plus un virement à partir de l'E-/M-Banking, qui ne doit pas non plus être effectué anonymement. Cela signifie que les mêmes données sont transmises qu'avec un virement bancaire en ligne classique.

Quelles sont les exigences techniques pour que les donatrices et donateurs puissent utiliser eBill Donations?

L'exigence de base est un compte bancaire en ligne avec un établissement financier participant à eBill et l'activation d'eBill. Quiconque a activé eBill dans ses services bancaires en ligne peut recevoir des demandes de dons.

Qui gère eBill Donations?

eBill Donations est une fonction d'eBill, une initiative de SIX sur mandat de la place financière suisse. Établi en tant que norme de facturation numérique, eBill permet le paiement numérique sans rupture de support de factures et crée ainsi des avantages considérables pour les particuliers, les entreprises et l'économie suisse.

Passez à eBill Donations sans plus tarder!

Si vous, en tant qu'ONP, souhaitez envoyer des demandes de dons numériques à vos groupes cibles, vous avez besoin des services d'un partenaire réseau eBill. Il vous aide à vous connecter à l'infrastructure eBill et accompagne les étapes suivantes après le changement.

En savoir plus
maintenant
sur **eBill.ch**

